



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CACOUNA

AVIS PUBLIC

**AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ,
Directeur général et greffier-trésorier de la susdite Municipalité, que :**

Conformément à l'article 176.1 du *Code municipal* du Québec, le Conseil de la Municipalité de Cacouna tiendra une **séance extraordinaire**, le **lundi 9 mai 2022 à 19h30**, au cours de laquelle aura lieu le dépôt du rapport financier du directeur général et greffier-trésorier ainsi que le rapport financier du vérificateur externe pour l'exercice financier s'étant terminé le 31 décembre 2021.

La séance se tiendra à la Salle municipale située au 415, rue de l'Église à Cacouna, lieu ordinaire des séances de ce Conseil. Lors de celle-ci, il y sera pris en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Lecture de l'avis public de convocation;
4. Dépôt du rapport financier du directeur général et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice s'étant terminé le 31 décembre 2021;
5. Nomination d'un maire suppléant pour représentation à la MRC de Rivière-du-Loup;
6. Résolution en vue de la signature d'une entente avec la CNESST pour la constitution d'une mutuelle de prévention;
7. Période de questions;
8. Levée de l'assemblée.

Donné à Cacouna, ce deuxième (2^e) jour de mai 2022.

M^e Félix Bérubé, notaire
Directeur général & greffier-trésorier